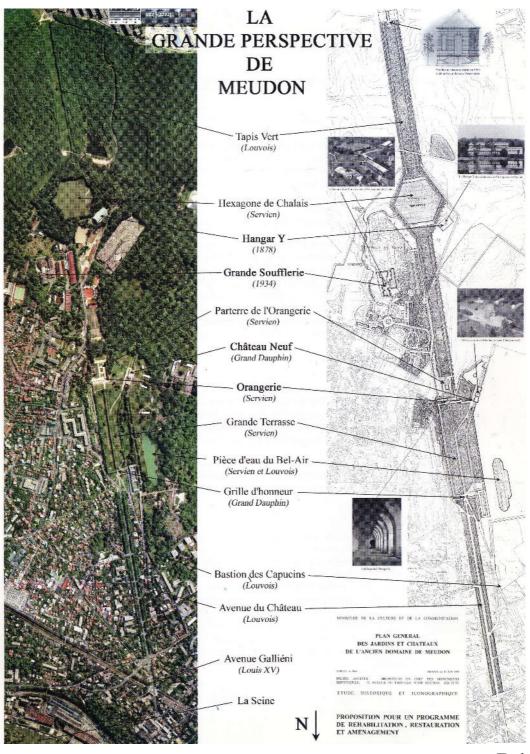
# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin n° 126 Avril 2010

# Sauvegarde de la Grande Perspective



#### **Editorial**

Les deux prochains numéros de notre bulletin sont consacrés à la sauvegarde de la Grande Perspective.

Le Domaine Royal de Meudon, devenu Domaine National, s'inscrit, à la fois dans l'espace et dans le temps, comme une Grande Perspective.

A l'origine, à la fin du XVII siècle et au début du XVIII siècle, cet axe historique de direction sub-méridienne, se poursuivait en continuité depuis le château de Bellevue, propriété de Madame de Pompadour au nord, jusqu'au Tapis Vert au sud, sur près de 4 km.

Les vicissitudes de l'histoire et les contraintes de la vie moderne font que cette Grande Perspective est réduite en dimension et morcelée en plusieurs tronçons. Ainsi, elle commence avec l'avenue du Château, se poursuit par la place Janssen, la grande terrasse où était situé le Château Vieux, incendié à la fin du XVIIIème, puis détruit en 1805, l'Orangerie et son parterre. Au-delà, les terrains de sport de Trivaux et les engins

des services techniques de GPSO occupent les lieux. L'étang de Chalais est toujours présent mais interdit au public pour des raisons de sécurité (?), seuls les pêcheurs d'une société halieutique peuvent y accéder... Le Tapis Vert termine enfin la perspective quelque peu obstruée par un rideau d'arbustes qui devrait disparaître prochainement.

Ce bulletin n°126 de avril 2010 concerne la restauration de l'Avenue du Château entreprise par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de l' Ile de France et un « Plaidoyer pour une Grande Oubliée, la partie sud de la Grande Perspective ».

Le bulletin n° 127 de mai ou juin prochain, évoquera la restauration de la place Janssen effectuée en 2007-2008 puis, celle de la grande terrasse et de l'Orangerie, et évoquera un projet de restitution, par une image virtuelle, du Château Vieux.

Michel Colchen Président du CSSM

# Sommaire

La restauration de l'avenue du Château (p. 3-16) La restauration des alignements de tilleuls La restauration du lieu de vie Le calendrier 2010-2015 des opérations

Plaidoyer pour une Grande Oubliée, la partie sud de la Grande Perspective (p. 17-24)

# La restauration de l'Avenue du Château de Meudon

# Introduction; un peu d'histoire

L'avenue du Château à Meudon a été créée à la fin du XVIIème siècle par André Le NÔTRE à la demande du marquis de LOUVOIS, ministre de Louis XIV. Elle constituait l'avenue d'apparat du Château de Meudon (Château Vieux), situé sur la Grande Terrasse et incendié à la fin du XVIIIème siècle, puis détruit en 1805.

Longue de 920 mètres sur 50 mètres de large, de direction subméridienne, l'avenue comportait à l'origine une allée centrale sablonneuse, bordée des deux côtés par des rangées de plantations composées d'une alternance d'arbres de plein vent et d'ifs taillés en pyramide.

Ce dispositif a évolué au cours des siècles : l'allée centrale fut tout d'abord aménagée en tapis vert, des carrosses circulant dans les contre-allées, disposition qui subsistera jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'avenue est prolongée vers le bas jusqu'au château de Bellevue, propriété de Madame de Pompadour.

L'allée centrale devient ensuite une chaussée pavée, et les ifs sont remplacés par des ormes.

En 1823, d'importants travaux sont effectués dans les contre-allées et les ormes sont remplacés par des tilleuls. Les plus anciens tilleuls de l'avenue actuelle datent de cette époque.



Perspective sur l'avenue du château en Eté 2009

L'avenue fut classée au titre des monuments historiques, depuis le 12 Avril 1972. Son caractère monumental est donné par les 4 alignements de tilleuls disposés de part et d'autre des deux contre-allées ouest et est et précisément par les grands arbres dont certains sont plus que centenaires. Or, leur état de conservation, phytosanitaire disent les experts, pose problème. Une autre difficulté réside dans le fait que ce monument historique est inséré en milieu urbain, dans un lieu de vie, ce qui se traduit par la présence de nombreuses voitures en stationnement. Cette cohabitation entre un monument historique et l'automobile n'est guère appréciée par certains, d'autres, au contraire, estiment qu'il faut aussi être attentif aux réalités du moment...

Pendant un demi-siècle, l'avenue fut livrée aux intempéries et négligée par les services en charge de son entretien. Ainsi, le pavement de la chaussée centrale fut presque totalement détruit lors d'un violent orage, les contre-allées, malgré quelques interventions superficielles, se sont progressivement dégradées, et les voitures en stationnement ont été de plus en plus nombreuses tant et si bien que l'avenue est devenue, au fil des ans, le plus important parking de Meudon et ceci gratuitement!

Il était donc urgent d'intervenir et d'envisager la restauration de notre « monument historique ».

La restauration de l'avenue du château a commencé il y a dix ans, la DRAC étant maître d'œuvre, les projets architecturaux et techniques (PAT) étant préparés successivement par 2 architectes en chef des monuments historiques (ACMH) MM. Pierre Antoine GATIER et Daniel LEFEVRE.

Elle concerne l'ensemble du site et ses abords immédiats : la chaussée centrale, les deux contre-allées, les quatre alignements de tilleuls et aussi les aires de stationnement des voitures, l'éclairage, les réseaux souterrains (gaz, électricité, eaux claires et usées, égouts et bassin d'orage).

Deux associations ont suivi la préparation du Plan Architectural et Technique (PAT), notre Comité et l'Association des Amis de l'Avenue du Château (AAAC). Les divergences, dans la conception et la programmation des opérations, entre les deux associations et entre celles-ci et la DRAC, ont été surmontées et ont conduit à la mise au point d'un « protocole d'accord » finalisé en Juillet 2003.

Ce protocole stipulait notamment que les replantations des tilleuls s'effectueraient en plusieurs phases, par secteurs discontinus dans chacun des alignements: les replantations, comme l'ensemble des travaux devant être terminés en 2013.

« Un comité de pilotage » réunissant, sous la présidence de l'autorité préfectorale, des représentants de la municipalité de Meudon, des deux associations et des services du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC), a été créé en 2003.

Il est mentionné que ce Comité serait une instance de concertation, qui sera le « garant de la mise en œuvre des dispositions contenues dans ce protocole d'accord, se réunira au moins une fois par an et avant l'avancement de toute nouvelle campagne pour en examiner le contenu».

La restauration s'effectuera en deux étapes: la première de 1999 à 2004, par la réfection de la chaussée centrale et la replantation de 82 jeunes tilleuls, la seconde commencera en 2010 et se terminera en 2014-2015 selon plusieurs tranches au cours desquelles tous les tilleuls anciens seront abattus et remplacés par de jeunes arbres, les contre-allées seront refaites, les aires de stationnement mises en place, les divers réseaux souterrains (eaux, gaz, câbles électriques) renforcés ou remplacés et enfin, en bas de l'avenue, un bassin d'orage sera installé.

# 1, La restauration des alignements de tilleuls

Les arbres qui composent ces alignements n'ont pas tous le même âge ; les plus anciens ont été plantés en 1823, d'autres arbres ont été plantés plus récemment, notamment en 1975, par des riverains soucieux d'éviter « le mitage » des alignements, conséquence de la disparition de plusieurs tilleuls, notamment en bas de l'avenue.

## 1.1, L'état phytosanitaire des tilleuls

La chute d'une branche fut la cause, en 1949, de la mort d'un motocycliste. Cet accident incita les autorités à faire procéder à l'élagage au passe-partout des branches principales, élagages drastiques qui ont gravement mutilé, puis fragilisé les tilleuls.

Devait-on garder les grands arbres qui confèrent à l'avenue sa majesté et son agrément ou tous les abattre et les remplacer par de jeunes tilleuls? Cette question fut longuement débattue et fut l'objet de controverses. La décision, qui a été prise par la DRAC, ne peut se justifier que dans la mesure où l'état phytosanitaire de ces arbres a été analysé, étudié et compris.

L'espérance de vie des tilleuls peut être de plusieurs siècles, comme en témoignent les tilleuls de l'abbaye de Noirlac. Ceci suppose une surveillance et un entretien appropriés.

Or, les arbres de l'avenue du Château n'ont été ni surveillés ni entretenus de façon appropriée et régulière par les services qui en avaient officiellement la charge, alors que l'avenue est classée monument historique depuis avril 1972.

Les plaies d'élagage soumises aux intempéries ont évolué au cours du temps, le bois du cœur s'est profondément altéré sur plusieurs décimètres de façon souvent spectaculaire (photos).



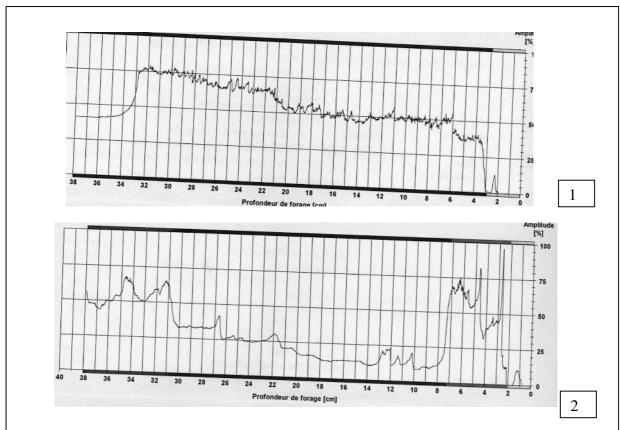


Nécrose développée au niveau d'une plaie d'élagage dont la profondeur peut atteindre plusieurs décimètres.

Les analyses ont été faites selon deux approches complémentaires : tout d'abord au sol, afin de reconnaître les défauts majeurs, un rabattage de cîme par exemple, puis dans l'arbre pour tester à l'aide d'un appareil, le résistemètre, la résistance mécanique des ancrages des branches (photo et figure 1).



Mesures au résistomètre de la résistance mécanique de l'ancrage des branches par M J.L. Morel en 2004 (doc. AAAC)

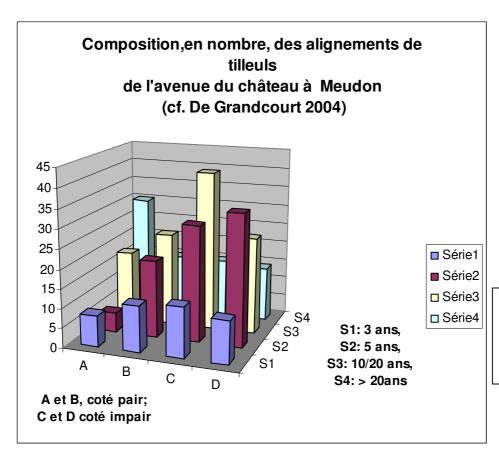


<u>Figure 1</u>, Deux exemples d'enregistrement des variations de la résistance mécanique au niveau de l'ancrage de deux branches du houppier; profil 1, les variations sont de faible amplitude, l'ancrage est satisfaisant; profil 2, très irrégulier, l'ancrage est fragile. (extrait, rapport2009 ONF, pour l'AAAC)

Cinq analyses phytosanitaires ont été réalisées depuis dix ans successivement par deux experts de la DRAC, la première en 1999 par l'un d'entre eux, les autres en 2001, 2004, 2007 et 2010 par M. de GRANDCOURT.

Les résultats des analyses au sol effectuées par M. E. de GRANDCOURT, expert de la DRAC ont été présentés dans plusieurs rapports. Sept classes différentes ont été distinguées, que l'on peut regrouper, pour les commodités de l'exposé, en 4 classes principales, l'espérance de vie des arbres de chacune de ces classes étant : classe 1, 3ans ; classe 2, 5 ans ; classe 3, entre 10 et 20 ans et classe 4, supérieure à 20 ans (figure 2).

L'état phytosanitaire des tilleuls présente des variations sensibles de 2001 à 2009, caractérisées par (figure 3) :



<u>Figure 2</u>, histogrammes correspondant à la répartition par classes d'espérance de vie des tilleuls.

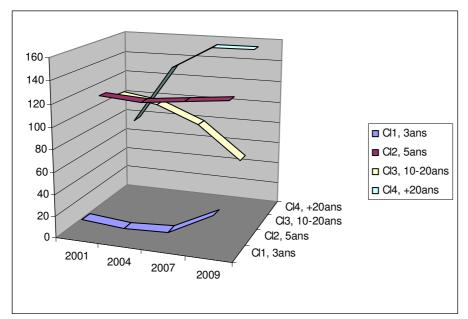
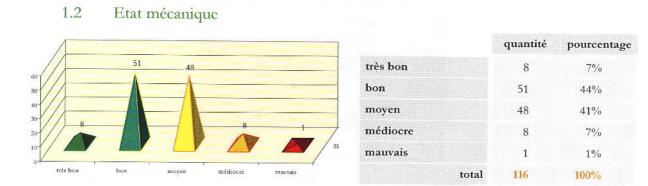


Figure 3, On notera des variations de l'espérance de vie des tilleuls de 2001 à 2009 : une forte augmentation partir de 2007 du nombre d'arbres à faible espérance de vie mais aussi de celui des arbres ayant une espérance de vie supérieure à 20 ans à partir *2004*. année de replantation de 82 jeunes tilleuls.

La mesure de la résistance mécanique des ancrages a été complétée en 2009 par les experts du service « arbre conseil » de l'agence ONF de Versailles, pour les arbres dont l'espérance de vie était, selon l'expert de la Drac, inférieure à 10 ans (figure 4).



<u>Figure 4</u>, 51% des arbres étudiés ont une très bonne ou bonne résistance mécanique, pour 41% elle est moyenne et pour 8% d'entre eux elle est mauvaise.

Les alignements de confèrent tilleuls qui à dimension l'avenue sa monumentale, se sont progressivement dégradés, car arbres n'ont les été ni surveillés ni entretenus pendant des dizaines d'années. Les résultats des analyses, effectuées experts par les révèlent que l'espérance de vie varie selon les sujets, ce qui n'est pas étonnant car, leur âge et leur situation dans l'avenue, ne sont pas les mêmes. Les mesures de la résistance mécanique au niveau des ancrages sont relativement satisfaisantes, mais comme le souligne l'expert de la DRAC, le poids des branches augmente avec l'âge et, appliquant le « principe de précaution », il serait prudent d'effectuer des traitements appropriés à leur état, comme il le suggère dans son dernier rapport de 2009 (figure 5).

# 1.2, Les traitements préconisés par l'expert de la DRAC

26 arbres ont été reconnus comme dangereux et, en conséquence, devront être abattus, (figure 5).

Pour 154 tilleuls, l'expert suggère un *rabattage*, c'est-à-dire un élagage drastique pratiqué sous les nécroses des branches principales, les arbres sont alors réduits à leur seul tronc et à quelques branches, ce qui donnerait un aspect d'ensemble peu esthétique. Des élagages plus doux, voire une simple taille sont préconisés pour les autres (figures 6 et 7).

<u>Figure 5</u>, Plan des 4 alignements de tilleuls où les emplacements des 26 arbres à abattre au 1<sup>er</sup> semestre 2010 sont indiqués par un point rouge (extrait rapport De Grandcourt, 2009)

Traitement	2009	Dont	Dont	Dont	Dont
	8	alignement	aligneme	alignemen	aligneme
		A	nt B	t C	nt D
Abattage	25	2	5	8	10
Rabattage	70	10	15	25	20
Elagage	56	4	13	20	19
Taille	2		2		
Divers	4		2		1

<u>Figure 6</u>, Interventions préconisées par l'expert de la DRAC, soit au total 26 arbres à abattre et 128 qui doivent subir un traitement spécifique.

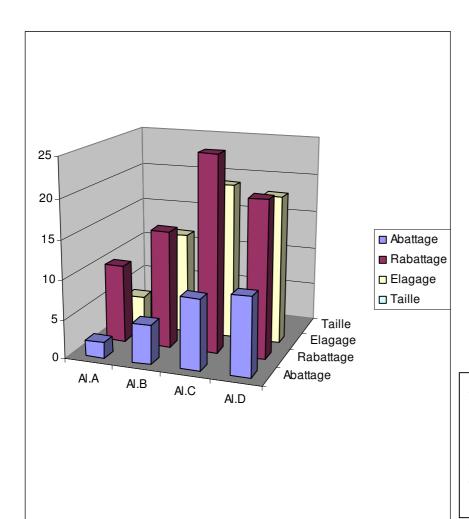


Figure 7, Histogrammes par alignement du nombre d'arbres du type de et traitement préconisé par l'expert la de DRAC, concernant 154 tilleuls.

Ces préconisations nous semblent bien tardives sachant que nous entrons dans la phase finale de la restauration, qui, au plus tard, devrait être terminée en 20142015. Les services en charge de ce monument historique, classé en 1972, auraient été bien inspirés d'envisager un tel traitement dès cette époque.

#### 1.3, La replantation des 4 alignements de tilleuls

Le protocole d'accord stipulait que les replantations devaient se faire en quatre phases successives. En fait, les replantations ont débuté en 2004 et, après une interruption de 7 ans, non prévue dans le protocole d'accord, elles devraient reprendre en 2010 et se terminer en 2015.

82 jeunes tilleuls, d'une dizaine d'années, provenant d'une pépinière située à

proximité de Dusseldorf en Allemagne, ont été replantés en 2004 aux emplacements libérés par les 128 tilleuls abattus sur décision de la DRAC. Cette replantation s'est effectuée en plusieurs secteurs, dans les alignements internes et selon les modalités conformes au protocole d'accord (figure 8 et photo)



Plusieurs phases de replantations étaient prévues, mais une seule fut réalisée et, après sept ans d'interruption, la prochaine phase est prévue pour l'hiver 2010-2011, suivie par trois autres tranches selon un calendrier et des modalités différentes de celles initialement prévues. (cf. chapitre 3).

<u>Figure 8</u>, Plan de replantation de 82 tilleuls (points noirs) dans les alignements internes (B et C) en 2005 – 2004 (doc. DRAC).

### 2, La restauration du lieu de vie

Le projet de restauration concernait également la réfection de la chaussée centrale, le revêtement des contre-allées, la modification du tracé et la réduction du nombre des traversées.

#### 2.1, Le stationnement

Des automobiles dans un monument historique?





« On ne stationne pas dans un monument historique » et pourtant force est de constater qu'il en est tout autrement. Il y a certes des panneaux d'interdiction de stationner, difficiles à comprendre, même par la maréchaussée qui ne verbalise pas.

Insérée dans la ville, l'avenue du Château est une voie de transit, très appréciée des meudonnais d'autant qu'elle est rectiligne, dans un cadre agréable et sans feux. La vitesse y est officiellement limitée à 30km/h, limitation formelle, car peu respectée. Certes, les passages protégés légèrement surélevés (2 à 3 cm.), disposés au niveau des 3 traversées de l'avenue, soulignés par un pavement contrasté et le clac-clac répété des voitures à leur passage, pourraient servir de ralentisseurs...

Ce monument historique est aussi un lieu de stationnement pour plusieurs centaines de voitures, entre les arbres, dans les contre-allées, parfois même sur les pelouses et ceci sans subir les contraintes de parcmètres payants.

Les comptages, effectués par l'AAAC, révèlent que le nombre de voitures en stationnement dans l'avenue est en moyenne de 197 le jour et de 182 la nuit et essentiellement au bas de l'avenue, à proximité de la gare et des commerces (figure 9).

# Le stationnement (doc AAAC,2009)

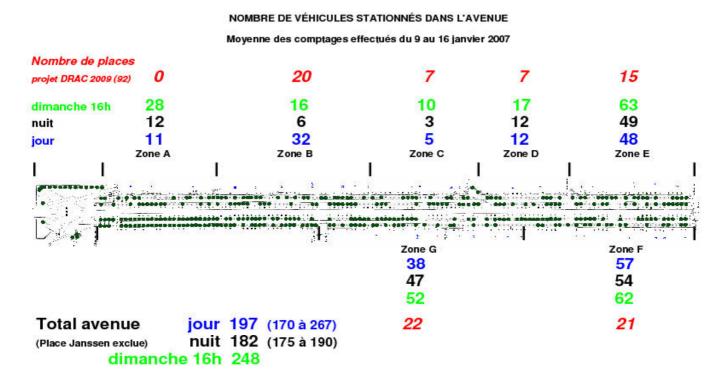
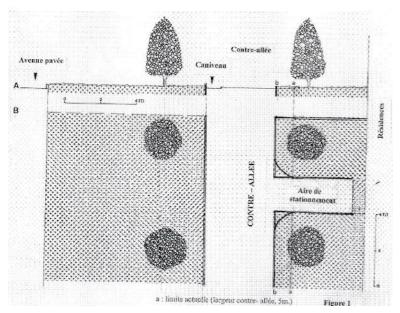


Figure 9, Nombre de voitures en stationnement dans l'avenue du Château (doc. AAAC).

#### L'aménagement des aires de stationnement.

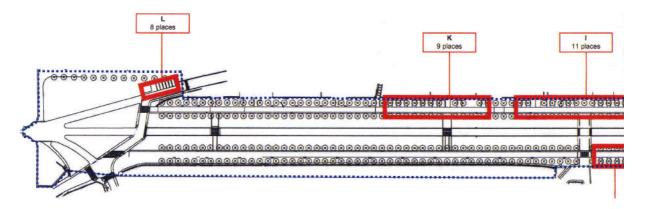
Le schéma retenu par l'ACMH prévoit le stationnement d'une seule voiture entre deux arbres, les emplacements seront limités par des bornes en fonte et le substrat sera en « ever-green » stabilisé par un soubassement de sable et de gravier d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur (figure 10).



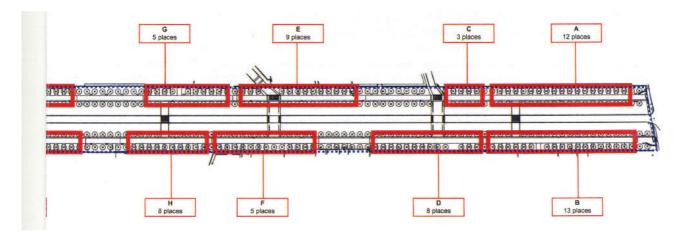
<u>Figure 10</u>, Schéma d'une aire de stationnement d'une voiture entre deux arbres

Une centaine de places est prévue, en fait 92 exactement, dans l'avenue et 8 place Janssen. Soit la moitié du nombre de voitures qui stationnent actuellement dans

l'avenue (cf. plan ci-dessous, figures 11a et 11b). Ces emplacements sont essentiellement situés dans le bas de l'avenue, là où la demande est la plus forte.



<u>Figure 11a</u>, Plan de répartition des zones de stationnement, rectangles rouges, dans la partie haute de l'avenue, (doc. ACMH, juillet 2007.)



<u>Figure 11b</u>, Plan de répartition des zones de stationnement (rectangles rouges) dans la partie basse de l'avenue, de la place Leclerc au carrefour Obeuf – Marthe Edouard

La réduction du nombre de places de stationnement, réduction qui fut l'objet de controverses, posera à l'avenir de sérieux problèmes, non pas aux riverains qui, le plus souvent, disposent d'un garage, mais surtout aux habitants des autres quartiers désirant prendre le train ou faire leurs achats au marché ou chez les commerçants de Bellevue.

#### 2.2, La réfection de l'allée centrale et des contre-allées.

Le pavement de la chaussée centrale, fortement endommagé par les intempéries, a été refait totalement dans les années 90, les pavés en granite étant soigneusement disposés en « queues de paon ». Les pelouses sont protégées par des bordures de trottoir en granit. Les passages protégés pour

piétons sont matérialisés par des pavés de granit de teinte différente et sciés en surface afin de faciliter le cheminement par temps de pluie...

Plusieurs traversées permettent aux riverains de rejoindre leur résidence.

La réfection des contre-allées, programmée pour 2010-2012, devrait se faire dans le même esprit ; leur revêtement en enrobé, liant incolore, composé de granulat silico-calcaire et de sable, matériau identique à celui utilisé à proximité du Bassin de Neptune à Versailles.

## 3, Le calendrier 2010-2015 des opérations

La dernière réunion du comité de pilotage, après une longue période d'inactivité, date du 5 février 2010, et a abouti à l'établissement d'un calendrier des opérations envisagées de 2010 à 2015.

Plusieurs phases de replantations et de travaux sont envisagées :

- 1<sup>er</sup> semestre 2010 :

Abattage des 26 arbres dangereux (figure 5) Etablissement des autorisations de travaux et consultation des entreprises.

- Eté 2010 :

Travaux d'assainissement effectués par la ville sur la contre-allée Ouest ;

- Automne 2010 (tranche ferme défini au PAT) :

Travaux de réfection de la contre-allée Est et aménagement des places de parking ; Abattage des 39 arbres de l'alignement extérieur (alignement D);

- **Hiver 2010 /2011** : (tranche ferme défini au PAT)

Replantation des arbres de l'alignement extérieur de la contre-allée Est ;

- **Automne 2011** (tranche conditionnelle définie au PAT) :

Abattage des 71 arbres de l'alignement extérieur de la contre-allée Ouest (alignement A) ;

- **Hiver 2011/2012** : (tranche conditionnelle définie au PAT)

Replantation des arbres de l'alignement extérieur (A) de la contre-allée Ouest.

L'achèvement de l'opération complète « Restauration de l'Avenue du Château » devra intervenir au plus tard en 2014/2015.

Dans cette perspective, en 2015, l'avenue du Château aura beaucoup changé...



« Les feuilles mortes se ramassent à la pelle, les souvenirs et les regrets aussi »...

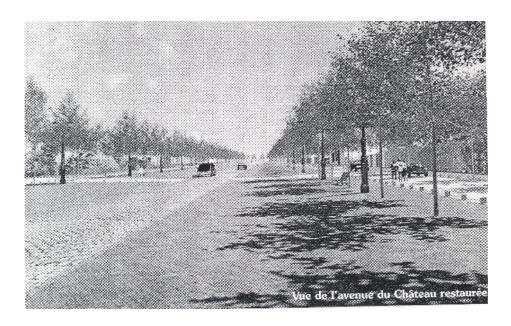


Image virtuelle de l'avenue du château après sa « rénovation » (doc. DRAC)

En conclusion, si les différentes opérations prévues se succèdent conformément au programme annoncé en mars 2010, la restauration de l'avenue du château aura duré 15 ans. Il faudra encore plusieurs dizaines d'années pour que cette avenue retrouve son aspect monumental et

majestueux que nous avons connu.

Surtout, il paraît impératif que, les services en charge de ce monument historique, notamment la DRAC, surveillent et assurent l'entretien des arbres, afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

Michel Colchen

#### **Références**:

Rapports E. de GRANDCOURT, 2007 et 2009, doc. DRAC Ile de France

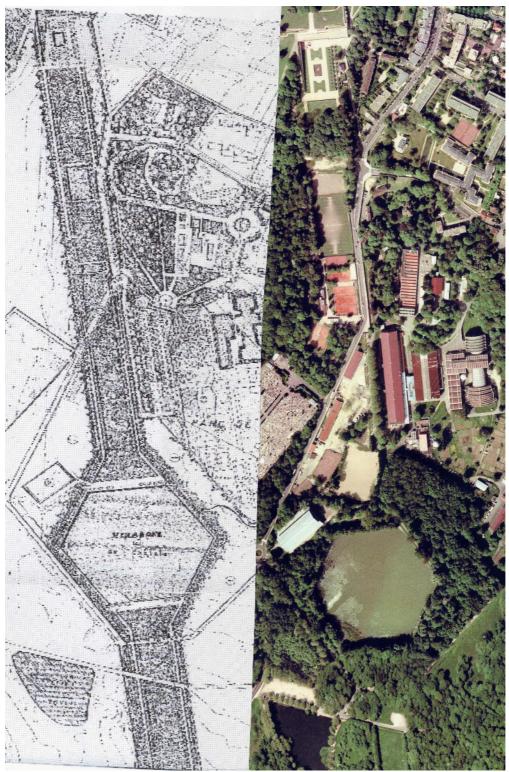
Musée d'Art et d'Histoire, ville de Meudon

Rapports ONF, septembre 2008 et mars 2009, doc. AAAC

Site AAAC: www.aaac-meudon.com

Site CSSM: www.sauvegardesitemeudon.com

# Plaidoyer pour une Grande Oubliée : La partie sud de la Grande Perspective de Meudon Bernard Chemin



La partie sud de la Grande Perspective du parterre de l'Orangerie à l'étang de Chalais, (reconstitution par Michel JANTZEN (1979) et photo aérienne).

Dernier vestige de la splendeur de l'ancien Château de Meudon (Château Vieux) la Grande Perspective a été, du XVIème au XVIIIème siècle, patiemment constituée, agrandie et embellie pour doter cette demeure royale d'un accès majestueux, de promenades d'agrément pour ses illustres occupants et de vues étendues sur les environs restructurés. Après un certain délaissement elle subsiste de nos jours sous forme d'un grand axe végétal, historique et monumental, orienté nord sud qui étend ses trois kilomètres cinq cents de parcours entre la place Aristide Briand à Bellevue et le carrefour des Arbres verts à Clamart, et s'articule en zones ascendantes, planes ou déclives, en fonction d'un relief savamment aménagé au fil des ans.

Depuis 30 ans, la réhabilitation de cette Grande Perspective est à l'ordre du jour. Michel Jantzen s'est attaché en 1979 à en dresser la reconstitution et à établir un plan de restauration dont notre Comité s'est fait l'ardent propagandiste (cf. notre bulletin  $n^{\circ}$  100).

L'intérêt des autorités municipales et des pouvoirs publics à l'égard de cette réhabilitation s'est, jusqu'à présent, limité à la partie nord, comprise entre la place Général Leclerc et l'Orangerie, et s'est traduit essentiellement par le classement en 1972 de l'Avenue du Château comme monument historique. C'est donc grâce au legs de la monarchie plus qu'à leur intervention directe que l'Avenue du Château et la Grande Terrasse constituent aujourd'hui un axe somptueux de près de 1100 mètres, superbement arboré, globalement maintenu en état, et apprécié tant des Meudonnais que des nombreux visiteurs, séduits au surplus par la vue étendue sur Paris que procure cet incomparable belvédère. La récente convention du 30 août 2006 qui confie à la

ville de Meudon la gestion et la mise en valeur de cette zone marque un renouveau de l'intérêt de nos élus. On ne peut que s'en féliciter.

Si l'on peut aussi, de l'extrémité sud de la Terrasse, comme sur un balcon, admirer le parterre de l'Orangerie et celui du Château Neuf judicieusement reconstitués en 1980, le regard immédiatement butte, après, (illustration ci-dessous), sur un rideau d'arbres qui masque toute la partie en contrebas jusqu'à l'Etang Hexagonal, avant de pouvoir discerner sur le territoire clamartois le Tapis Vert qui remonte en pente douce de l'Etang de Chalais au Carrefour des Arbres Verts et au Pavé Blanc.

Cette partie sud de la Grande Perspective sur laquelle avaient été aménagés au temps de Le Nôtre "Le Grand Carré", "La Grille d'Eau" et de somptueux parterres de broderie, dont les deux dessins d'Israël Sylvestre (ci-dessous) en 1705, nous révèlent toute la majesté, a été victime, à partir du milieu du XIXème siècle et au cours du XXème d'un désintérêt profond, d'un abandon progressif, d'affectations utilitaires et de partages administratifs arbitraires.

Les terrains de Chalais furent ainsi affectés aux Haras du Comte d'Artois puis du Duc d'Orléans, l'étang servant d'abreuvoir.

Ce fut ensuite l'emprise d'une route, embryon de la RN 306 (actuelle Avenue de Trivaux) qui entailla, par un malencontreux sillon, la continuité linéaire de la Grande Perspective dans cette partie basse. La reconquête par la forêt sauvage des espaces non entretenus acheva de faire disparaître les dernières traces des embellissements du XVIIIème siècle, auxquels furent substituées au XXème siècle des installations sportives.

Ce fut enfin l'installation d'un Atelier d'Artillerie, auquel ont succédé les services de l'Aérostation Militaire et, plus récemment, l'ONERA, actuelle occupante.

Certes, tout n'a pas été négatif au cours de cette période de désaffectation et l'implantation de l'immense hangar à dirigeables, dit Hangar Y, a doté ce secteur d'un élément de patrimoine contemporain qui mérite d'être incorporé dans le plan général de réhabilitation.

Le Secrétariat d'Etat à l'Air et le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale (Beaux-Arts) a constitué la première démarche administrative permettant de faire progresser l'idée d'une restauration sous l'égide du Ministère de la Culture, actuelle instance décisionnaire en la matière.

Il est à cet égard regrettable que toutes les étapes de restitution prévues dans ce protocole n'aient pas été totalement respectées et que divers transferts n'aient pas été encore réalisés. Actuellement une dizaine d'hectares dans cette zone restent encore inaccessibles au public et, à ce stade, je préfère laisser la plume à Monsieur Bénilan, Architecte des Bâtiments de France, Conservateur et Administrateur du Domaine National de Meudon, qui s'exprimait ainsi en 2001 dans les colonnes de notre bulletin n° 103 :

« La partie fermée concerne l'étang de Chalais, ses abords et le Hangar Y ainsi que les terrains situés entre la RD 306 et le parterre de l'Orangerie et ceux situés entre cette même route et l'ONERA; la gestion de ces terrains revient à la Ville à la suite d'une convention; elle y a aménagé des terrains de tennis, des terrains de football, une piste de skate et y a installé les ateliers municipaux. Toutes ces activités ne sont là qu'à titre provisoire dans l'attente de la restauration de la Grande Perspective ».

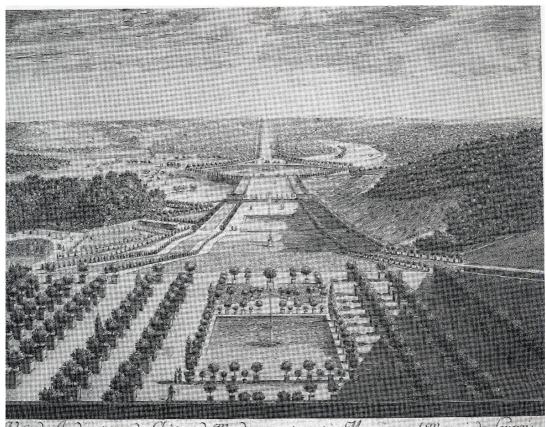
Plus rien ne s'oppose désormais à ce que se réalise cette restauration, à laquelle nous sommes si fortement attachés, mais a-ton réellement en haut lieu la volonté et les moyens d'y parvenir?



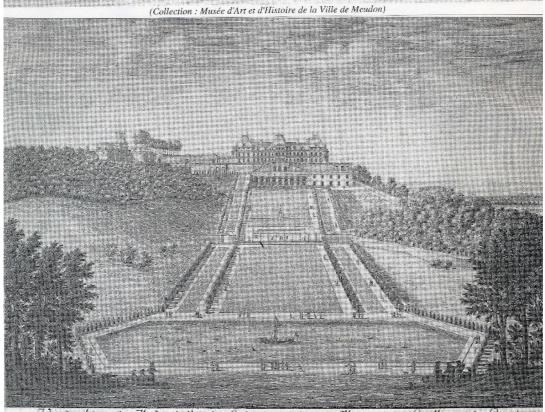
La Grande Perspective vue de la terrasse de l'Orangerie (photo B. Chemin mars 2010) NB: la zone bleutée n'est pas l'étang mais l'un des terrains de sport.



La Grande Perspective vue du Tapis Vert (photo B. Chemin, mars 2010 ) NB : l'Orangerie et la Grande Terrasse se devinent dans le fond, l'étang reste dissimulé à la vue.



Veiie du Tardin et parc du Château de Meudon, apartenant à Monseigneur le Marquis de Louvois.



Veice du château de Meudon du rôte du Sardin appartenant à Monseigneur Le Marquis de Louwois.

# Comment se présente aujourd'hui la situation?

Toute la zone qui nous intéresse et qui fait partie du Domaine National appartient à l'ETAT, et le protocole, signé le 16 décembre 1952 entre le Secrétariat à l'Education Nationale (Beaux-Arts), a constitué la première démarche administrative permettant de faire progresser l'idée d'une restauration sous l'égide du Ministère de la Culture, actuelle instance décisionnaire en la matière.

Les projets ne manquent pas et l'un des plus élaborés émane de Michel Jantzen qui l'a détaillé dans le n° 100 de notre bulletin (spécial Grande Perspective) en 1999. Il n'a rien perdu de son actualité.

On ne peut que stigmatiser avec lui les insidieuses altérations résultant de la négligence passée et présente des pouvoirs publics qui ont laissé se perpétuer des occupations qui, avec le temps, passent pour des droits et sont autant d'obstacles au rétablissement de la continuité de cette Grande Perspective. Les réticences de la Société de Pêche à l'accès à l'étang de Chalais sont, à cet égard, significatives. L'idée que des "occupations à titre précaire" tacitement renouvelées puissent se transformer en droits acquis, bien que ne reposant sur aucun principe juridique, paraît encore sous-jacente

dans l'actuel projet du PLU en cours d'élaboration, dont l'article N2§2-2 dispose expressément pour cette zone : "sont autorisés l'aménagement et le confortement des constructions existantes" !!!, ce à quoi notre Comité ne peut évidemment en aucun cas souscrire.

Le projet Jantzen, que le Comité de Sauvegarde des Sites a depuis toujours appuyé et prôné, consiste pour l'essentiel à faire redécouvrir des éléments existants actuellement invisibles ou inaccessibles.

Sans trahir la pensée de son auteur il peut s'articuler en trois séries d'aménagement :

I)égagement de la vue sur l'Etang Hexagonal de Chalais.

Il suffirait, pour mieux apercevoir la forme originale de ce bassin et son élégance, de procéder à l'abattage d'un certain nombre d'arbres sans intérêt particulier, qui forment actuellement écran, et d'entretenir régulièrement les percées ou les clairières ainsi créées.

Ces abattages concernent trois secteurs bien délimités où se sont développés des taillis spontanés et sauvages dont la disparition ne constituerait aucune atteinte particulière au patrimoine forestier existant.



Exemple d'extension des services municipaux à proximité du hangar Y

#### Il s'agit:

a) du petit bois situé entre le parterre de l'orangerie et les actuels stades de Trivaux. b) des arbres qui ont poussé de façon désordonnée au nord et au sud de l'étang de Chalais. c) des arbres qui forment rideau entre la clôture de cet étang et le bas du Tapis Vert. Notre Comité, en accord et avec une contribution financière de la Mairie, a pris l'initiative, avec le concours de l'Association Espace, de faire réaliser cet abattage et ce nettoyage actuellement en cours.

II) Etude et programmation du transfert des actuelles installations sportives de Trivaux sur une partie des terrains de l'ONERA en dessous de la Grande Soufflerie, sans porter atteinte aux capacités de l'équipement sportif actuel. Les récents pourparlers de cession de terrains de l'ONERA, dont s'est fait l'écho le n° de février 2010 de Chloroville, seraient susceptibles de permettre la concrétisation d'un tel transfert.



Photo du dégagement du bas du tapis vert (travaux encours), (photo B. Chemin)

Il deviendrait alors possible de "récupérer" à usage de promenade publique, l'ensemble des anciens terrains de sport libérés, ce qui permettrait de rétablir une continuité de passage entre le parterre de l'Orangerie et l'avenue de Trivaux. Cette continuité pourrait être prolongée jusqu'à l'étang de Chalais en aménageant un passage supérieur sur l'avenue de Trivaux qui effacerait la fâcheuse balafre léguée par le XIXème siècle.

Dans cette optique il appartiendrait à la ville de rechercher un autre emplacement pour ses services techniques dont il convient de rappeler que leur implantation est provisoire et précaire (cf. opinion de M. Bénilan précitée).

Conscient de l'ambition d'une telle restructuration et des délais de sa réalisation, le Comité préconise dans l'immédiat l'aménagement d'un "cheminement piétonnier sécurisé" le long des actuels stades de Trivaux, assurant une liaison continue

entre le parterre de l'Orangerie et le Bassin de Chalais. Un projet en ce sens a été soumis par nos soins aux autorités municipales qui en étudient la réalisation. Nos concitoyens randonneurs en apprécieraient la concrétisation.



Projet de cheminement piétonnier du parterre de l'Orangerie à l'étang de Chalais

III) L'accessibilité du public aux abords de l'étang de Chalais, admirable plan d'eau de 4 hectares de superficie<sup>1</sup>, tout comme à ceux du Hangar Y constitue l'objectif majeur de la réhabilitation de la Grande **Perspective** l'amorce et l'utilisation de ce hangar, haut lieu de l'aérostation (dont la restauration est en cours). comme espace d'exposition d'activités. Un projet de création d'un Centre Européen des Ballons et Dirigeables, piloté par Monsieur Audoin Dollfus a été établi et a recu le soutien de l'Aéroclub de France. Le Maire de Meudon, qui souhaite rendre au Hangar Y une destination digne de son passé, a, dans un écrit de mars 2004, émis le souhait "que ce Centre Européen devienne, non seulement un lieu de conservation du patrimoine aéronautique mais aussi un lieu vivant de culture où grands et petits pourront découvrir l'aventure humaine, technique et poétique des moins lourds que l'air".

En tout état de cause, l'accessibilité

aux abords de l'étang, classé Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Floristique et Faunique (ZNIEFF), n'est nullement incompatible avec le maintien de l'activité de loisir exercée par l'association de pêche qui a, jusqu'à présent, œuvré utilement à l'entretien de ce site privilégié.

La réhabilitation de la partie sud de la Grande Perspective que nous appelons de nos vœux et avec insistance est un objectif réalisable, fût-ce par étapes.

C'est un objectif que le Ministère de la Culture et la Ville de Meudon se doivent de mener à bien pour valoriser un patrimoine historique et foncier auquel nous sommes attachés et qu'il est de notre devoir de transmettre, reconstitué et amélioré, aux générations à venir pour leur agrément et leur plus grand bien-être. Notre Comité reste mobilisé pour la réalisation de ce grand projet dont nous souhaitons qu'il se matérialise dans les meilleurs délais.

#### Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Association agréée par la préfecture des Hauts-de-Seine au titre du Code de l'Urbanisme et de la loi sur la Protection de la Nature

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon, tél. : 01 45 34 30 09

Site internet: www.sauvegardesitemeudon.com

Directeur de la Publication : Michel COLCHEN. Rédacteur en chef : Yves TERRIEN.

Impression : FORMS, 3 rue du Ponceau, 92190 Meudon Dépôt légal : janvier 2011 – N° ISSN 1147-1476